

# LA LETTRE DU MAIRE

octobre 2020



*Chères Lagardiennes, chers Lagardiens,*

*L'automne est là, et la COVID-19 malheureusement aussi...*

*Ce début de mandat continue d'être marqué par l'application impérative des consignes sanitaires préfectorales restrictives, renforcées le 7 octobre, ainsi que par l'avancée du travail mené avec la Communauté de communes sur la gestion des déchets.*

*Votre nouvelle équipe municipale est entrée en fonctions depuis quatre mois et demi. Le cinquième conseil municipal, le 24 septembre, a permis, par exemple, d'assurer par le vote d'une subvention de fonctionnement, un soutien à toutes les associations, malgré une activité au ralenti ces derniers mois en raison de la pandémie.*

- ***Des conditions sanitaires renforcées : les instructions préfectorales limitent depuis le 7 octobre tous les rassemblements festifs***

Il revient au Préfet de la Drôme, représentant du gouvernement dans le département, de faire respecter les mesures gouvernementales par les collectivités locales. C'est ainsi que par une circulaire du 7 octobre 2020, les cérémonies, manifestations sportives (hors enceintes adaptées), rassemblements culturels ou festifs ne doivent pas, désormais, impliquer de regroupements de plus de 100 personnes, sur la voie publique. Au sein des accueils collectifs, comme le Petit Rieu ou la salle Henri Girard, **la limite est de 30 personnes, ce qui impacte donc les associations lagardiennes utilisant les salles municipales.**

- ***Notre réputé Marché de Noël n'aura donc pas lieu en 2020***

Le Préfet de la Drôme invite en effet fermement les collectivités, dans la circulaire citée précédemment, à **ne pas organiser de rassemblement de plus de 100 personnes sur la voie publique**. Ces dernières années, la réputation bien établie de notre Marché de Noël a suscité une affluence telle qu'il n'est pas envisageable de pouvoir respecter cette contrainte. Plus de 10000 visiteurs l'an passé, en 2 jours ½, traduisent en effet incontestablement son succès, dont il devient victime ; au point que les accès au village s'en sont trouvés dangereusement congestionnés à certains moments du week end. C'est donc en toute responsabilité que l'association Culture et Festivités et la municipalité ont décidé, d'un commun accord, de ne pas organiser de Marché de Noël en 2020 à La Garde-Adhémar.

- ***Un partenariat constructif avec la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP), qui produira ses effets d'ici la fin de l'année***

En charge du ramassage des ordures ménagères pour les 14 communes qui composent la Communauté de communes, c'est donc avec les services de la CCDSP que nous continuons d'avancer pour régler au mieux la question des déchets pour notre commune. Le 30 septembre, la Commission municipale Développement durable a à nouveau invité à la mairie la responsable du service intercommunal. Trois points ont été abordés :

- information sur la réorganisation de la collecte des déchets par la CCDSP,
- campagne « Village propre » (qui concerne bien sûr tout le territoire communal) qui sera menée en 2021 par la municipalité, avec la participation des Lagardiens.

- communication à venir sur la réorganisation de la collecte des déchets à la Garde-Adhémar et dans le cadre de la campagne Village propre (comment produire moins de déchets...), pour vous tenir informés des opérations menées.

- ***L'école se met au vert, avec le programme pédagogique Éco-École***

2021 étant à La Garde-Adhémar « **une année village propre** », nos écoliers se prépareront, avec leurs enseignantes, à construire un avenir plus éco-responsable, et donc durable, pour bien vivre leur vie d'adultes.

Intitulé "**les élèves d'aujourd'hui sont les citoyens de demain**", le programme international d'éducation au développement durable **Éco-École**, sera consacré, pour nos élèves de l'école élémentaire, au cycle de l'alimentation.

En quatre périodes, seront successivement abordés : 1/ les saisons et productions (variétés, provenances, terroir), 2/ les différents modes de production des matières premières, 3/ la transformation des aliments et les différentes façons de cuisiner, 4/ les restes (notion de développement durable, compost, déchets...).

- ***Le programme de réfection de la voirie relancé***

Des travaux urgents de réfection de chemins communaux ont été engagés depuis le mois de mai dans la Plaine – chemin du Marais, chemin de la Jacotte et chemin de Clansayes, Pessades - et d'autres sont programmés - route du Val des Nymphes.

Les voiries des Montjars étant intégrées à un plan d'aménagement d'ensemble, leur réfection suivra l'étude hydraulique indispensable, une réunion avec le bureau d'études étant programmée début novembre.

- ***Préserver l'esthétique de notre plus beau village***

Le Conseil municipal a voté une délibération exigeant que les entreprises de réseaux intervenant dans le centre ancien (téléphonie, électricité) ne puissent plus poser des fils aériens et qu'ils les enlèvent au fur et à mesure de leurs interventions...

Cette exigence répond à l'une de celles que l'association des Plus Beaux Villages de France a posées au moment du renouvellement officiel de son label à La Garde-Adhémar. Le classement de notre village parmi les "PBVF", dont nous pouvons être fiers, a en effet été confirmé en septembre 2019, et officialisé à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'association, le 3 octobre 2020.

***À toutes et tous, bel automne, dans notre village dont nous apprécions la beauté et la qualité de vie que nous souhaitons préserver ensemble,***

***François Laplanche-Servigne***

*Mairie, 25 rue Pauline de Simiane – 26700 La Garde-Adhémar  
Tél : 04 75 04 41 09 – e-mail : mairie.gardeadhemar@wanadoo.fr*

*Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique*